



**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 14 août 2023, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

<u>Numéro</u>	<u>Nom du règlement</u>
<b>2023-08-215</b>	<b>Règlement sur le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats</b> Ce règlement a pour but de déléguer aux employés concernés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité, dans leur camp de compétence et aux conditions prévues.

Ce(s) règlement(s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fortierville, ce 15 août 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville ([www.fortierville.com](http://www.fortierville.com))

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 août 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Signature de la secrétaire-trésorière